



# L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

JANVIER 2012



## Bonne retraite !

Le conseil municipal de Saint-Placide ainsi que les employés désirent souhaiter une très belle retraite à M. Yvon Grenier. Au fil des années, son dévouement, sa bonne humeur et sa disponibilité furent très appréciés.



## LE RAT BIBOCHE EST DE RETOUR À LA BIBLIOTHÈQUE

Tu as entre 4 ans et 8 ans ?

Le rat Biboché t'invite à te joindre aux activités de son club à la bibliothèque municipale.

Détails, page 2

## Inscriptions au football et au soccer Saison printemps-été 2012

Nous vous offrons la possibilité d'inscrire vos jeunes au soccer (5 à 16 ans) et au football (5 à 15 ans) pour la saison printemps-été 2012.

Les inscriptions auront lieu au début du mois de février et nous vous invitons à surveiller vos boîtes aux lettres pour connaître les coûts, dates, lieux et modalités d'inscription. Pour informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Johanne Béliveau, Coordonnatrice des loisirs et des communications au 450 258-2305 poste 231 ou par courriel à [jbéliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca](mailto:jbéliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca)



## ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le 9 janvier dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a résolu :

- ⇒ de faire un don de 100 \$ à la Fondation des Maladies du cœur du Québec et de proclamer février, mois du cœur et d'encourager toute la population à afficher son cœur !
- ⇒ de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2012;
- ⇒ de contribuer pour un montant de 100 \$ au « Gala Méritas 2012 » qui aura lieu le 21 juin prochain à l'école secondaire d'Oka;
- ⇒ de renouveler la cotisation annuelle de la Directrice générale à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour l'année 2012;
- ⇒ de renouveler l'adhésion de la Municipalité au réseau FADOQ des Laurentides;
- ⇒ de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Société d'Histoire régionale de Deux-Montagnes;
- ⇒ de renouveler la cotisation annuelle de M. Daniel Lalonde à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec;
- ⇒ de faire l'embauche de M. Jo-Manuel Rodrigue au poste de journalier;
- ⇒ de renouveler la cotisation annuelle de M. Jean-Claude Millette, inspecteur municipal et en bâtiment au sein de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.);
- ⇒ de nommer un représentant municipal temporaire pour l'application de la réglementation municipale pour la période du 11 au 21 février 2012;
- ⇒ de nommer un délégué et un substitut pour siéger sur le Comité consultatif agricole (CCA) de la M.R.C. de Deux-Montagnes pour l'année 2012;
- ⇒ d'accepter la dérogation mineure 2012-00001 pour la propriété sise au 451, Chemin de la Pointe-aux-Anglais;
- ⇒ de féliciter Mme Lyne Leblanc et de remercier les représentants du comité des Loisirs pour l'organisation de la Fête de Noël du 18 décembre 2011;
- ⇒ de demander une subvention dans le cadre du Programme Placement Carrière – été 2012 auprès du DRHC;
- ⇒ de remercier tous les bénévoles et les pompiers du Service des Incendies pour leur participation à la Guignolée 2011;

**Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 6 février 2012, 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.**



# URBANISME

## AVIS

### CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS POUR LA VENTE D'ARTICLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

« Pour tout le mois de février de chaque année, il est interdit d'émettre un permis pour vendre.

Toutefois, une entente avec la Municipalité peut être conclue pour l'obtention d'un permis pour vendre pour le mois de février dans le cadre d'une activité organisée par celle-ci ou un de ses organismes. La Municipalité se réserve alors le droit d'inclure toute condition à cette entente.

Tout permis pour vendre émis avant le mois de février est suspendu pour toute la durée du mois de février. »

(Art. 23 du Règlement numéro 2011-12-07 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro 07-11-2000)

Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal pour toute information supplémentaire au 450 258-2305 poste 229.

**MERCI !**

## Attention aux excès de... confiance

Des pneus d'hiver en bon état ne sont pas une garantie contre les accidents. Adaptez votre conduite aux conditions météorologiques et routières : **ROULEZ MOINS VITE** et **GARDEZ PLUS DE DISTANCE** avec les autres véhicules.



Les précautions prises avant le départ ne vous mettent pas à l'abri de tout. Pour faire face aux imprévus, mieux vaut avoir dans votre véhicule une trousse de secours complète comprenant des équipements de dépannage adéquats.

# LOISIRS ET CULTURE

## CHRONIQUE BIBLIO

### Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi :	Fermé
Mardi et vendredi :	14 h à 21 h
Mercredi et jeudi :	14 h à 16 h
Samedi :	10 h à 12 h et 14 h à 16 h

### CLUB DU RAT BIBOCHE

Les animations du club sont de retour pour la prochaine saison et auront lieu aux dates suivantes : 25 FÉVRIER 2012, 10 MARS 2012 ET 14 AVRIL 2012. Comme vous le savez, vous devez confirmer la présence de votre enfant au 450 258-1780.

### FÉLICITATIONS AU GAGNANT DU CONCOURS DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Le gagnant du concours à la bibliothèque, Eliot Renaud, s'est mérité un certificat-cadeau d'une valeur de 25 \$ chez le Maître des jeux.

### Félicitations à madame Diane Charlebois, gagnante du sondage relatif aux activités de loisir de la session automne 2011

Nous désirons remercier tous les gens qui ont participé à ce sondage.. Vos commentaires nous seront très utiles dans la planification des activités de loisir et permettront de vous offrir des activités diversifiées qui répondent à vos intérêts et attentes.

Madame Diane Charlebois s'est méritée un rabais de 20\$ applicable à l'inscription d'une activité de loisir de la session hiver 2011.

## ERRATUM – ERRATUM – ERRATUM

Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans notre bulletin L'Informateur, édition Spécial loisir – Hiver 2012. En effet en 1<sup>ère</sup> page, la description de l'activité **CRÉER SON PROPRE SITE WEB** aurait dû se lire comme suit : *Créez votre site web personnel, c'est pas sorcier ! Pré-requis: bonne connaissance de windows, du gestionnaire de fichiers et de l'utilisation d'un traitement de texte et de Internet.* La description de l'activité **THÉÂTRE ADOLESCENTS ET ADULTES** aurait quant à elle dû se lire comme suit : *L'objectif de ce cours est de monter une pièce de théâtre originale en se concentrant sur les acteurs et le jeu par le biais d'ateliers développant la confiance en soi, le travail d'équipe, la mémoire, la diction, l'improvisation, etc...*

**Le paiement complet et final des activités doit être versé au plus tard le mercredi 18 janvier 2012.**

**Merci de votre compréhension !**



**MERCI AUX BÉNÉVOLES !**

Le comité des loisirs et madame Lyne Leblanc tiennent à remercier chaleureusement les jeunes bénévoles qui ont contribué au succès de la fête de Noël tenue au mois de décembre dernier pour les enfants de Saint-Placide.

- |                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Catheryne Mainville | Ariane Lalande     |
| Daphnée Lacas       | Vicky Turcot       |
| Florence Noël       | Olivier Benchinol  |
| Charlianne Lachaîne | Marianne Legault   |
| Mylène Legault      | Emma Sersic        |
| Méloé Trottier      | Myriam Campeau     |
| Lila Desjardins     | Philippe Mainville |



**AUGMENTATION DE TARIF**

Chers clients, chères clientes,

Je vous avise que les timbres augmenteront le 16 janvier 2012.

Voici les nouveaux tarifs :

Canada	0.61 \$
USA	1.05 \$
Surdimensionné	1.29 \$
International	1.80 \$

Pour ce qui est des timbres avec un petit « p » (permanent), ils seront toujours bons au tarif actuel. L'hiver québécois demeure la saison qui pose le plus grand défi pour Postes Canada et les facteurs qui livrent ponctuellement votre courrier. Cet hiver pourquoi ne pas leur donner un coup de pouce, il suffirait de quelques minutes pour déneiger ou déglacer, déposer les bacs loin de la boîte aux lettres et cela nous faciliterait l'accès.

De plus, prenez note que l'heure de levée du courrier a été changée pour 16 h 15.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Sylvie Blais  
Maître de poste



**Félicitations pour cette belle initiative de la classe des 5e et 6e année de l'école de l'amitié**

La municipalité de Saint-Placide, ainsi que tous ses résidents, a eu le plaisir de trouver dans sa boîte aux lettres durant la période des fêtes, une touchante carte réalisée par la classe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année de l'école de l'amitié. Au nom de toute la population, nous désirons les remercier pour cette délicate attention et féliciter tous ceux qui ont pris part à ce beau projet !

**La MRC de Deux-Montagnes lance sa première politique culturelle**

C'est fièrement que le conseil de la MRC de Deux-Montagnes a lancé sa première politique culturelle régionale le 6 décembre 2011. Cet outil permet à la MRC de reconnaître la culture comme l'un des piliers du développement global et durable de son territoire. Il esquisse les lignes directrices pour les années à venir afin que tous puissent bénéficier d'une vie culturelle enrichissante. Ce document est le fruit du travail du comité de la politique culturelle en concertation avec les artistes, artisans et passionnés du milieu culturel de la région. Votre mobilisation est nécessaire pour que cette politique soit beaucoup plus que des mots, qu'elle s'exprime et embellisse progressivement toutes les sphères de notre quotidien. Elle s'adresse d'abord au citoyen, afin qu'il goûte la culture de sa région et y participe activement. La MRC vous invite donc à consulter le document via son site web (<http://www.mrc2m.qc.ca/fr/services/politique-culturelle-regionale/>).



Les suites à la politique sont déjà bien amorcées. Outre un plan d'action en élaboration, une première action sera entreprise en 2012, soit le développement d'un portail culturel régional sur le web. Outil de diffusion et de promotion de la culture de la MRC, ce portail permettra aux citoyens et visiteurs curieux de découvrir toute la panoplie de nos trésors culturels, d'apprécier mais surtout de consommer les productions culturelles de chez nous.



**Remise de la médaille  
Benemerenti à madame  
Thérèse Legault**

*La médaille Benemerenti est une décoration instituée par le pape Grégoire XVI en 1832, destinée à être remise aux personnes qui ont rendu de longs et éminents services à l'église catholique, à leur famille et à la collectivité.*

Félicitations à madame Thérèse Legault pour cette marque de reconnaissance grandement méritée !



**Aux contribuables de  
la Municipalité de Saint-Placide**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ  
par la soussignée,**

**M<sup>me</sup> Lise Lavigne  
directrice générale  
de la Municipalité**

QU'à son assemblée spéciale du 19 décembre 2011, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le **Règlement numéro 2011-12-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES NUMÉRO 07-11-2000.**

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2011.

M<sup>me</sup> Lise Lavigne  
Directrice générale

## **HEURES D'OUVERTURE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES**

### **Patinoire de l'École de l'Amitié :**

Du lundi au dimanche, de 10 h à 22 h

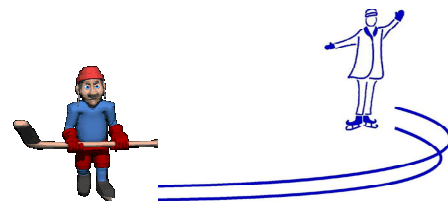
### **Patinoire du 281, montée Saint-Vincent :**

Du lundi au dimanche de 10 h à 22 h

Priorité au hockey bottine féminin libre les mardis,  
de 19 h à 20 h 30.

### **Avis**

Veillez noter qu'il n'y a aucune surveillance sur les lieux et que la Municipalité de Saint-Placide n'est pas responsable pour les objets perdus ou volés.



La guignolée



### **Merci à nos pompiers volontaires ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis la réussite de la guignolée !**

Le samedi 10 décembre 2011, les pompiers volontaires de Saint-Placide ont recueilli vos dons en argent dans le but de les remettre à la guignolée de Saint-Placide.

